

Communiqué de presse du 12 juillet 2021

IDENTITAS SA

Les petits ruminants sont déclarés dans les délais



Depuis janvier 2021, Identitas SA comptabilise le temps que les détenteurs et détentrices d'ovins et de caprins mettent à notifier leurs animaux dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Le mois de juin démontre qu'ils mettent déjà consciencieusement en œuvre l'obligation d'enregistrer les animaux introduit en janvier 2020.

La traçabilité, qui n'a gagnée en importance pour nous, les êtres humains, qu'avec la pandémie du coronavirus, est une réalité dans le monde animal depuis plus de 20 ans, afin de lutter efficacement contre les épizooties et de garantir la sécurité des denrées alimentaires. Depuis janvier 2020, les petits ruminants doivent être enregistrés dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), en plus des bovins et des équidés. En tant qu'exploitant de la BDTA, Identitas SA est conscient du facteur temps pour la notification. C'est pour cette raison, et aussi pour voir que tous les acteurs concernés ont compris l'enregistrement obligatoire, que le prestataire de services informatiques analyse depuis cette année, le nombre de jours passés entre la date de l'événement et la date de notifications des petits ruminants.

Bien informés sur le système d'enregistrement

Le résultat est réjouissant. Dans quelques cas seulement, le nombre de jours passés entre la date de l'événement et la date d'enregistrement est supérieure à dix jours. L'introduction de l'obligation d'enregistrement en 2020 a donc porté ses fruits. Christian Beglinger, directeur général d'Identitas SA, conclut : « Nous avons bien informé les détenteurs et détentrices de petits ruminants sur le système d'enregistrement et ils respectent l'obligation de déclaration de manière exemplaire ».

Le mois de juin enregistre des records

Le mois de juin, en particulier, a été marqué par de nombreux records. Sans doute grâce aux pâturages de montagne, les éleveurs et éleveuses d'ovins et de caprins ont enregistré plus de notifications de déplacement que d'habitude dans la BDTA. Pour les ovins, 311'982 notifications, soit 76 %, ont été enregistrés dans les dix jours suivant la date de l'événement. Le pic, avec un écart maximal de dix jours, a été atteint le 22 juin avec 17'828 notifications de déplacement. Dans 16 % des notifications, les détenteurs et détenteuses ont même signalé les départs à l'avance. Ainsi, dans le cas des ovins, il y a eu moins de dix pour cent des notifications enregistrées avec une différence de plus de dix jours en juin, ce qui est remarquable.

Les notifications pour les caprins ont également été exemplaire

Aussi les détenteurs et détenteuses de caprins sont pour la plupart ponctuels dans leurs obligations d'enregistrement. 51'563 notifications, soit près des trois quarts des enregistrements du mois de juin, ont été notifiés dans la BDTA dans les dix jours suivant la date de l'événement. Comme pour les ovins, on relève un pic le 22 juin avec un nombre de 3'186 notifications, avec un écart de dix jours au maximum. La part des déplacements signalés à l'avance est de douze pour cent pour les caprins.

Notifier rapidement permet de faire des économies

Des enregistrements opportuns et fiables de la part des détenteurs et détenteuses garantissent la traçabilité des animaux et une bonne qualité des données dans la BDTA. « En cas d'épidémie, nous pouvons fournir aux autorités des données actualisées et qualitatives. Cela facilite le confinement des animaux et des exploitations animales concernés », explique Christian Beglinger. Le directeur général d'Identitas SA recommande de se conformer à l'enregistrement obligatoire le plus rapidement possible afin de ne pas oublier de notifications et ainsi d'alourdir son porte-monnaie : En effet, une taxe de cinq francs suisses est due pour chaque notification manquante par animal. Ceux qui tiennent leurs données à jour ont également un meilleur aperçu de l'exactitude de leurs données et de leurs animaux enregistrés.

Identitas SA

Identitas SA développe et exploite des applications pour l'enregistrement et la traçabilité des animaux de rente et des animaux de compagnie. En tant que premier prestataire suisse de services informatiques pour les données sur les animaux et la production végétale, l'entreprise crée une valeur ajoutée pour des animaux sains et des aliments sûrs.

Contact pour les représentants des médias

Identitas SA
Fabienne Reinhard
Responsable Communication
Tél. : +41 31 996 82 00
fabienne.reinhard@identitas.ch
www.identitas.ch